



## **COMMISSION DE DISCIPLINE**

En débutant ce rapport, je veux avoir une pensée émue pour notre ami Marcel CHUCHROWSKI. Il laisse un grand vide au district et plus particulièrement au sein de notre commission.

Je tiens à remercier nos anciens collègues Nelly MERITET, Joël BUSSEROLES et Didier CHEMORIN pour leur engagement durant de nombreuses années et qui ont décidé de ne plus siéger au sein de la commission de discipline.

Cette saison 2022 / 2023 a été comme d'habitude assez dense sur le plan disciplinaire. Je constate quand même une sensible diminution des exclusions (- 53) . Les gestes de brutalités entre joueurs sont en reculs. Malheureusement les agressions verbales et les menaces envers les arbitres sont toujours aussi nombreuses.

La commission de discipline, c'est réunie 37 fois au cours de cette saison. Elle a traité 294 dossiers d'expulsion. Elle a réalisé 27 auditions.

Elle a mis 7 affaires en instruction, je remercie Jean Pierre BOURSAT pour son travail sur ces dossiers. 3 clubs ont été sanctionné par un match de suspension de terrain.

La commission de discipline, a pris 17 sanctions égales ou supérieures à 9 matchs de suspension entraînant automatiquement des retraits de point au classement du championnat. Onze de ces sanctions sont dues à des menaces ou des insultes envers les arbitres.

Le non-respect des arbitres est un problème qui touche l'ensemble de notre football national. Pour tenter de protéger davantage les officiels, l'assemblée fédérale du 7 Janvier 2023 a décidé d'aggraver les sanctions disciplinaires concernant les comportements répréhensibles visant les arbitres officiels.

Les modifications concernent les articles 8 à 13.4 du barème disciplinaire.

Le nouveau barème sera applicable dès le début de la saison 2023/2024.

Le football est un jeu défini par des règles, le respect de ses règles par l'ensemble de ses acteurs (Joueurs, Educateurs ou Entraîneurs, Officiels, Dirigeants) est la condition fondamentale pour pouvoir le pratiquer sereinement. La compétition est une rencontre, même si on se rencontre pour s'opposer, on se retrouve tous sur un même lieu, au même moment pour assouvir une passion commune. En conséquence, l'adversaire et l'arbitre, ne sont pas des ennemis, le respect mutuel est donc le critère indispensable pour que la pratique du football reste une source de plaisir, d'échange et de convivialité.

Je remercie tous les membres de la commission de discipline pour leurs disponibilités et leurs implications sans faille durant cette saison 2022/2023.

Je vous souhaite à tous de bonnes vacances.

**Le Président**